



**Jeu pour animer les stands MSA
aux fêtes agricoles**

Règles



RÈGLE DU JEU

L'animation a pour objectif de créer un dialogue entre le délégué MSA et les adhérents qui viendront le rencontrer sur un stand MSA.

L'adhérent doit répondre correctement par « Vrai » ou « Faux » à 15 questions.

MATÉRIEL

- 31 cartes-questions et 2 cartes personnalisables
- 2 urnes « VRAI » et « FAUX »
- 1 sablier de 30 secondes

DÉROULEMENT DU JEU

Chaque partie dure entre 5 et 10 min.
L'adhérent tire une carte. Il la lit à voix haute, puis indique si l'affirmation est vraie ou fausse, en plaçant la carte dans l'urne « VRAI » ou « FAUX ».

Pour chaque question, le délégué retourne le sablier, l'adhérent dispose de 30 secondes pour répondre. Il répète l'opération avec 15 cartes du jeu.

Remarque : les adhérents peuvent jouer à plusieurs pour répondre aux questions.

FIN DE LA PARTIE

Le délégué compte les bonnes réponses (5 points par réponse exacte). Pour chaque mauvaise réponse, le délégué apporte des éléments de réponse précis. De façon générale, les missions et actions du délégué ainsi que l'importance du vote sont rappelées à chaque participant.

**LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA**



VARIANTE DU JEU

L'adhérent tire 8 cartes et répond sans sablier ni urne. Après chaque réponse, le délégué apporte un éclairage sur la réponse.

FIN DE LA PARTIE !

Le délégué compte les bonnes réponses (5 points par réponse exacte).

Les adhérents remplissent une fiche avec leur score et leurs coordonnées, elle est placée dans l'urne. En fin de journée, l'urne est dépouillée. Celui qui cumule le plus de points reçoit une récompense (panier garni ou goodies). En cas d'égalité, un tirage au sort peut être effectué.

Un courrier ou e-mail de remerciement est envoyé aux participants ; les missions, actions du délégué ainsi que l'importance du vote sont rappelées.

**LE VRAI-
FAUX** 
DU DÉLÉGUÉ MSA

LE VRAI-
FAUX ?
RÉPONSES

- | | |
|---------|---------|
| 1 VRAI | 2 FAUX |
| 3 FAUX | 4 FAUX |
| 5 VRAI | 6 FAUX |
| 7 VRAI | 8 FAUX |
| 9 VRAI | 10 VRAI |
| 11 FAUX | 12 VRAI |
| 13 VRAI | 14 VRAI |
| 15 FAUX | 16 VRAI |

LE VRAI-
FAUX ?
RÉPONSES

- | | |
|---------|---------|
| 16 VRAI | 17 VRAI |
| 18 VRAI | 19 VRAI |
| 20 VRAI | 21 VRAI |
| 22 VRAI | 23 VRAI |
| 24 FAUX | 25 VRAI |
| 26 FAUX | 27 FAUX |
| 28 FAUX | 29 VRAI |
| 30 FAUX | 31 VRAI |

Cartes



Un délégué MSA
peut être réélu
plusieurs fois.

LE VRAI-
LE FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
1



Les délégués MSA
travaillent exclusivement
à temps plein
pour la MSA.

LE VRAI-
LE FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
2



Les délégués MSA
sont rémunérés
dans le cadre
de leurs missions.

LE VRAI-
LE FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
3



Les délégués
ont tous entre
25 et 55 ans.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
4



Les délégués
sont élus par
les adhérents
de la MSA.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
5



Les délégués MSA
doivent obligatoirement
être membres d'une
exploitation agricole.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
6



Les délégués MSA
ont pour mission
de représenter les intérêts
des adhérents de la MSA.

LE VRAI
FAUX 
DU DÉLÉGUÉ MSA
7



Les délégués MSA
décident des taux
de cotisations sociales.

LE VRAI
FAUX 
DU DÉLÉGUÉ MSA
8



Les délégués MSA
peuvent proposer
des améliorations
aux services de la MSA.

LE VRAI
FAUX 
DU DÉLÉGUÉ MSA
9



Les délégués facilitent
la mise en relation
des adhérents
avec la MSA.

LE VRAI
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
10



Les délégués MSA
ont le pouvoir de faire
respecter les normes
de sécurité dans
les entreprises agricoles.

LE VRAI
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
11



Les délégués MSA
participent à l'organisation
d'événements locaux
pour la MSA (conférences,
forums, atelier...)

LE VRAI
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
12



Les délégués MSA
participent à des campagnes
de sensibilisation sur
la santé et la sécurité
au travail.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
13



De nombreux délégués
sont des sentinelles,
ils ont été formés
à la détection du mal-être
en agriculture.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
14



Les délégués MSA
ne sont pas impliqués
dans la définition
des priorités stratégiques
de la MSA.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
15



Les délégués MSA
organisent des formations
aux risques routiers.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
16



Les délégués MSA organisent
des ateliers spécifiques
pour les agriculteurs
(gestion du stress, bien-être
mental, utilisation
des services en ligne...)

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
17



Les délégués MSA
aident les adhérents
à comprendre leurs droits
et obligations en matière
de protection sociale.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
18



Pour être délégué MSA,
il faut être candidat
sur son canton
de résidence.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
19



Le délégué MSA peut
aussi venir prendre
le café chez vous.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
20



Les délégués MSA
participent à l'assemblée
générale de leur MSA et
peuvent siéger à son conseil
d'administration.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
21



Un délégué MSA
peut être administrateur
de la caisse centrale
de la MSA.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
22



Un délégué MSA
peut devenir président
de sa MSA.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
23



Les délégués MSA
siègent obligatoirement
au conseil municipal
de leur commune.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
24



Les délégués MSA
sont élus
tous les 5 ans.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
25



Les délégués MSA
sont élus par
une instance nationale.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
26



Les adhérents doivent
s'inscrire sur une liste
électorale spécifique
pour pouvoir voter
pour les délégués MSA.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
27



Les adhérents
votent exclusivement
sur internet pour élire
leurs délégués.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
28



La MSA est le seul
régime de protection
sociale qui organise
des élections.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
29



En France,
il y a 200
délégués MSA.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
30



Les délégués MSA
sont des salariés,
des agriculteurs et
des représentants
d'entreprises agricoles.

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA
31



LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA

LE VRAI-
FAUX
DU DÉLÉGUÉ MSA



L'essentiel & plus encore

**Affiches
avec les urnes**

